

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

N° 2020/47

Date de Convocation : 10/07/2020
Date d'affichage : 24/07/2020
Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU-ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Louise FEINSOHN, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Amélie SANTERO, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Frédéric FÉZARD, Emilie PORTIER, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
François KISLING donne pouvoir à Nadine CALVES, Michel ARMAND donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à Antoine SANTERO, Jean-Luc JOLIT donne pouvoir à Evelyne DURET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Dominique MOURGET, Solange FAUCOMPRESZ donne pouvoir à Sébastien GUÉRINEAU.

Amélie SANTERO a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Demande de subvention au titre de la DSIL – continuité de la piste cyclable

Vu le projet de travaux de création de la continuité cyclable allant de la rue du Val d'Oise à la rue des Coutures ;

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 103 662,00 € HT soit 124 394,40 € TTC ;

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 80 % du montant HT des travaux au titre de l'appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2020 ;

Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- ⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :
- Coût de réalisation des travaux 103 662,00 € HT soit 124 394,40 € TTC
 - Subvention pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2020 à hauteur de 80% du montant HT soit 82 929,60 €
 - Montant restant à la charge de la ville 20 732,40 € HT, plus la TVA de 20 732,40€ soit un total de **41 464,80 € TTC** ;
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué ;
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant la part non accordée par la préfecture du Val d'Oise ;
- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions ;
- ⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la subvention auprès de la préfecture du Val d'Oise de 80 % du montant HT des travaux.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN